

**DECLARATION UE DE CONFORMITE AU REGLEMENT 2016/425 RELATIF AUX
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant

Madame Anne Sophie HERGAULT, en sa qualité de Présidente, représente la société

FDG

13-15 rue Paul Vaillant Couturier
CS40323
94312 ORLY CEDEX

agissant en tant qu'importateur d'EPI, ayant le statut de fabricant en application des articles 3 et 12 du règlement 2016/425

déclare que le(s) article(s) ci-dessous

Référence	Marque	Désignation
CD092172 / 0015982	CELD	Manique de cuisine



est (sont) conforme(s) aux exigences pertinentes du règlement 2016/425 relatif aux EPI.

Il(s) respecte(nt) les prescriptions pertinentes des normes harmonisées suivantes :
EN ISO 21420+A1:2024 / EN 407 :2020

Il(s) est (sont) conformes au modèle ayant fait l'objet d'un examen UE de type
n° 0072/3399/162/10/20/0080 v02 délivré par l'IFTH, l'organisme notifié n° 0072.

Informations complémentaires :

- EPI de classe II
- Protection contre les brûlures lors de la manipulation d'assiette ou de plats chauds jusqu'à 250°C, en sortie de four ou de plaque chauffante.

Fait à Orly
Le 16/10/2025

